



Troisième rapport de la Commission A

(Projet)

La Commission A a tenu sa septième séance le 25 mai 2006 sous la présidence du Dr P. Mazzetti Soler (Pérou).

Il a été décidé de recommander à la Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution ci-jointe relative au point suivant de l'ordre du jour :

11. Questions techniques et sanitaires

11.3 VIH/SIDA

Une résolution intitulée :

- Mise en oeuvre par l'OMS des recommandations de la cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA

Point 11.3 de l'ordre du jour

Mise en oeuvre par l'OMS des recommandations de la cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA

La Cinquante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé,

Notant le rapport sur le VIH/SIDA : accès universel à la prévention, aux soins et au traitement ;¹

Reconnaissant le rôle de l'OMS en tant qu'organisme coparrainant du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) ;

Rappelant les décisions de la dix-septième réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA (27-29 juin 2005, Genève) ;

Accueillant avec satisfaction le rapport final de la cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA ;²

Notant qu'à cet effet, une meilleure coordination et une harmonisation des efforts ainsi qu'une division claire des responsabilités entre l'ONUSIDA et ses organismes coparrainants seront requises, de même qu'une coordination avec les acteurs nationaux et mondiaux ;

Notant par ailleurs l'accent mis sur le soutien à l'action au niveau des pays et sur le renforcement des ripostes nationales ;

Reconnaissant que l'impulsion directrice, l'appropriation par les pays des plans et priorités, la promotion d'une coordination efficace ainsi que l'alignement et l'harmonisation des programmes et des soutiens dans les pays sont les déterminants essentiels de l'efficacité des ripostes nationales ;

1. SOUSCRIT aux recommandations de la cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA, et appuie d'autre part toutes les décisions connexes qui figurent dans le rapport de la dix-septième réunion du Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;³

¹ Document A59/8.

² Cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA : rapport final, 14 juin 2005.

³ Document UNAIDS/PCB(17)/05.10.

2. INVITE INSTAMMENT les Etats Membres à recenser les obstacles et à renforcer la capacité institutionnelle, y compris les ressources humaines, pour accélérer l'application des « trois principes » en fonction des réalités nationales ;¹

3. PRIE le Directeur général :

1) de mettre en oeuvre les recommandations de la cellule mondiale de réflexion pour une meilleure coordination entre les organismes multilatéraux et les donateurs internationaux dans la riposte au SIDA, d'élaborer des plans d'action appropriés en collaboration avec l'ONUSIDA et les autres organismes coparrainants, et de maintenir la dynamique créée par la cellule mondiale de réflexion, dans les délais fixés ;

2) de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des recommandations de la cellule mondiale de réflexion au Conseil exécutif à sa cent dix-neuvième session et à la Soixantième Assemblée mondiale de la Santé et, par la suite, tous les deux ans, et d'utiliser ce rapport pour informer le Conseil de Coordination du Programme de l'ONUSIDA ;

3) de fournir un soutien technique efficace aux gouvernements et, conformément à la division du travail convenue, de se concentrer sur les domaines dans lesquels l'OMS présente un avantage par rapport à d'autres organismes, en particulier le renforcement des systèmes de santé et des ressources humaines pour la santé nécessaires du fait de l'intensification des interventions.

= = =

¹ Un cadre d'action concerté contre le VIH/SIDA jetant la base d'une coordination de l'action de tous les partenaires, une autorité nationale de coordination de la lutte contre le SIDA dotée d'un vaste mandat multisectoriel, et un système concerté de suivi et d'évaluation au niveau du pays.